

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADHÉSION (1)

MERCI D'ÉCRIRE LISÈLEMENT ET EN MAJUSCULE

ANNÉE SCOLAIRE 2014 / 2015 - CONSEIL LOCAL FCPE DE : MAISONS - LAFFITTE - Collège Cocteau

LES PARENTS

- Adhésion individuelle NOM DU 1^{er} ADHÉRENT _____
- Adhésion familiale NOM DU 2^e ADHÉRENT _____

ADRESSE _____
CODE POSTAL _____
VILLE _____

TEL. PORTABLE _____

PRÉNOM _____

E-MAIL _____

LES ENFANTS

NOM ET PRÉNOM	_____
NÉ(E) LE	_____
COMMUNE DE L'ÉCOLE OU COLLÈGE OU LYCÉE	_____
POUR LA RENTRÉE 2014	_____
POUR LA RENTRÉE 2014	_____
CLASSE	_____

BULLETIN À RENVoyer
À LA FCPE LOCALE
LOU À DÉFAUT À LA FCPE
DÉPARTEMENTALE,
ACCOMPAGNÉ DE
VOTRE RÉGLEMENT

► JE REJOINS LA FCPE (une adhésion par famille)

- Adhésion annuelle individuelle ou familiale avec La Revue des Parents, 3,35 € par an⁽²⁾ :
- Normale 22 € / ou Revenus modestes seulement 12 € / ou Soutien 32 €

- J'ai adhéré auprès du conseil local de (préciser) _____

- Je soutiens la FCPE des Yvelines par un don de _____

- Participation au conseil local _____

- Je soutiens le conseil local par un don de _____

- Abonnement à la lettre La famille et l'école _____

TOTAL À RÉGLER _____ €

Règlement par chèque à l'ordre de la FCPE ou espèces.

(2) Déduire 3,35 € si adhésion seule. Tout montant supérieur sera considéré comme don.

DATE ET SIGNATURE :

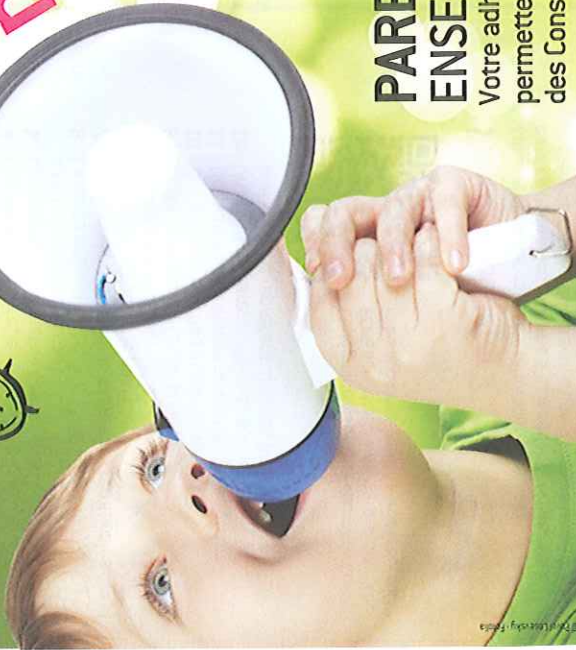
Le règlement doit être remis au conseil local sauf pour les adhérents isolés qui doivent envoyer leur règlement et leur bulletin à la FCPE départementale : 29 avenue Duguay-Trouin 78960 Voisins-le-Bretonneux

Prenez contact avec la FCPE locale ►

Conseil local FCPE du collège COCTEAU - MAISONS-LAFFITTE

Odile SIMON

12 Domaine de l'Orée du Bois
78600 LE MESNIL LE ROI
Tel : 06 72 88 24 82



PARENTS, ENSEMBLE À LA FCPE
Votre adhésion et votre participation permettent le fonctionnement de la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves.

Vivre mieux à l'école pour bien apprendre



BULLETIN D'ADHÉSION

> ÉCOLE > COLLÈGE > LYCÉE



(1) Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FCPE départementale et la fédération nationale. Conformément à la loi n° 7817 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque adhérent dispose du droit d'accès, de communication et de rectification des informations le concernant auprès de la FCPE départementale.

► VOUS SOUHAITEZ

- Un reçu "don aux œuvres" permettant une déduction d'impôt égale à 66 % de la somme versée (hors abonnement), dans la limite de 20 % de votre revenu imposable (au nom du 1^{er} adhérent).
- Recevoir la newsletter de la FCPE.
- Participer aux activités du conseil local de parents d'élèves.
- Être candidat(e) au conseil d'école maternelle-élémentaire de : _____
- Être candidat(e) au conseil d'administration (collège, lycée, LP) : _____
- Être délégué(e) au conseil de classe, précisez : _____
- Nom de l'établissement : _____